SESSION ORDINAIRE

Réunion du 18 février 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 18 février 2022 à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 février 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Gilbert MERLIN, maire.

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Anne Debaisieux, Florence Emery Delphine Lambert, Martine Scheben, MM. Gilles Assenard, Arnaud Baligout, Philippe Brument, François Fleury, Thierry Hebert, Edouard Minier,
Étaient absents excusés : Mmes Béatrice Blampied (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin), Sandy Dupuis (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Véronique François (donne pouvoir à Mme Anne Debaisieux), M. Johan Delacroix (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Pascal Peltier (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin).
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry, M. Dominique Tamarelle.
Secrétaire de séance : Mme Martine Scheben.

ORDRE DU JOUR

I. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2022

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 12 février 2022 est adopté à l'unanimité.

II – Marché public : attribution du marché pour le remplacement des menuiseries extérieures et la réhabilitation des façades de la bibliothèque

Monsieur le Maire informe qu'en sa séance du 25 août 2020, le Conseil municipal a décidé de procéder au lancement d'une consultation d'entreprises pour répondre aux besoins de la commune, à savoir, le remplacement des menuiseries extérieures de la bibliothèque et la réhabilitation de ses façades.
La date limite de réception des offres étant fixée au 31 janvier 2022 à 11h00, la commission d'appel d'offres s'est réunie les 04 février 2022 pour l'ouverture des plis et le 15 février 2022 pour leur analyse et l'attribution du marché.
Monsieur le Maire rappelle que le marché est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique et comprend des prestations réparties en cinq lots suivants :

- 01 Gros-œuvre
- 02 Couverture
- 03 Traitement de façades
- 04 Menuiseries extérieures
- 05 Revêtements de sols Peintures

Quatorze plis ont été déposés sur la plateforme https://mpe76.fr :

N° et intitulés des lots	Entreprises candidates
Lot n°1 – Gros œuvre	ROMEU CONSTRUCTION
Lot n°2 – Couverture	SARL BCR ENTREPRISE SANIEL ERIC BERDEAU GALLIS
Lot 3 – Traitement des façades	ZINE RENOV RAVAL'EURE NORMANDIE MARTEAU NORMANDIE
Lot 4 Menuiserie extérieurs	FERMETURE AUTOMATIQUE ROUSSEL NORBA NORMANDIE DOMECCA ANM LOGI HABITAT ALUMINIUM VERRE ACIER FERMETURES MODERNES
Lot 5 : Revêtement Sols Peinture	

La totalité des plis ont été jugés recevables sur le plan administratif. La Commission d'appel d'offres les a analysées conformément aux critères d'évaluation détaillé dans le règlement de consultation en pièce jointe.
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par la Commission d'appel d'offres de retenir, après examen approfondi de l'ensemble des offres des candidats (cf. rapport d'ouverture des plis en pièce jointe) :

- Lot n°1 – Gros œuvre : Entreprise ROMEU pour un montant de 20 800 H.T.
- Lot n°2 – Couverture : Entreprise BCR pour un montant de 7 064,96 € H.T.
- Lot n°3 – Traitement de façades : l'entreprise ZINE RENOV pour 30 005,90 € H.T.
- Lot n°4 – Menuiserie extérieures fermetures : Entreprise LOGI HABITAT pour un montant de 58 959 € H.T + 894 € H.HT. (Option n°1) et 677 € H.T (Option n°2)
- Lot n°5 – Revêtements de sols Peinture : Aucune entreprise n'ayant remis d'offre, la commission a décidé de ne pas relancer ce lot et de réaliser les travaux en régie.

  Soit un montant total du marché qui s'élève à **116 829,86 € H.T**. et **140 195,83 € T.T.C.**

Le Conseil municipal, vu,

- La délibération n°6.1/08.20 du 25 août 2020 relative au lancement de la consultation d'entreprise pour la rénovation de la bibliothèque,
- Les rapports de la commission d'appel d'offres réunie les 4 et 15 février 2022, pour l'ouverture et l'analyse des plis,
- L'avis émis par Commission d'appel d'Offres le 15 février 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'attribution du Marché aux entreprises visées dans le tableau suivant :

N° et intitulés des lots	Entreprises retenues	Montant du Marché
Lot n°1 – Gros œuvre	ROMEU CONSTRUCTION	**20 800 € H.T.**
Lot n°2 – Couverture	SARL BCR	**7 064,96 € H.T.**
Lot 3 – Traitement des façades	ZINE RENOV	**30 005,90 € H.T.**
Lot 4 Menuiserie extérieurs	LOGI HABITAT	**58 959 € H.T.** + Option 1 **894 € H.T.** + Option 2 **677 € H.T.**
Lot 5 : Revêtement Sols Peinture	Les travaux seront réalisés en régie par les agents techniques de la commune	
TOTAL H.T. (**avec Option 1 et 2**)		118 400,86 €
TOTAL T.T.C. (**avec option 1 et 2**)		**142 081,03 €**

- Autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier aux l'entreprises citées précédemment le marché en objet et tout autre document relatif à ce dossier.
- Donne tout pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution du marché.

IV – Questions diverses

Projet éducatif pour l'école Joseph HEMERY

Monsieur le maire présente un livret du Petit Citoyen acheté par la commune pour les enfants des classes élémentaires de l'école Joseph HEMERY.
Ce livret propose des outils pédagogiques de médiation et de sensibilisation adaptés aux enfants et contribue ainsi au développement d'une citoyenneté active dès le plus jeune âge. Face aux enjeux de société complexes et cruciaux, il accompagne les acteurs éducatifs et favorise l'esprit de responsabilité et d'engagement des enfants tout en transmettant des valeurs de civisme et de solidarité.

SESSION ORDINAIRE

Réunion du 18 février 2022

<u>Evènement culturelle sur la commune</u>

Il est choisi d'inscrire au programme culturel de la commune, l'accueil en concert « Le Chœur Presto ».
Trois dates sont proposées selon leur planning :

- les dimanches 2 ou 16 octobre 2022
- le 3 novembre 2022 (après midi).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h55.

Le maire Le Secrétaire de séance Les Conseillers municipaux